



## SCoT AIX-MARSEILLE-PROVENCE :

### RÉUNION PUBLIQUE Marseille-Provence Lundi 17 janvier 2022 visioconférence

#### Participation :

- **Prise de parole (dans l'ordre d'intervention) :**
  - Pascal MONTÉCOT, Vice-Président en charge de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique, à la Transition énergétique, au SCoT et à la Planification, Maire de Pélissanne
  - Alain DESSAGNE, animateur I&P
  - Valérie FOUQUE, chargée d'études SCoT, service planification et études territoriales,
  - Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)
  - Simon de BERGH, chargé d'études SCoT– Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)
- Durée : 16h30 -18h15
- Animation : Alain DESSAGNE – Institutions & Projets

#### 17h30 : ouverture de la réunion publique

### TEMPS 1 : INTRODUCTION

#### M. Giberti – Président en charge de l'urbanisme

Prend la parole,

Il co-préside la réunion :

- Il ne faut pas faire de confusion entre le PLUi et le SCoT ;
- Il y a une enquête publique sur le PLUi en cours dans le cadre de la modification ;
- Chaque dossier doit rester dans son domaine pour qu'il puisse avancer correctement ;

**Pascal MONTÉCOT – Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique, à la Transition écologique et énergétique, au SCoT et à la Planification, Maire de Pelissanne**

Remercie le président M. Giberti.

En charge depuis 2020 du 1<sup>er</sup> SCoT Métropolitain :

- Document Majeur pour les 20 prochaines années ;
- Volonté de faire un document dans un esprit de concertation avec les différents élus et citoyens du territoire ;
- Volonté de faire 7 réunions publiques ;
- Finalisation du PADD en MAI 2022 et une approbation du SCoT en fin 2024 ;
- Le but de la concertation est d'enrichir le document ;

Laisse la parole à l'animateur de la réunion.

### **Alain DESSAGNE – animateur**

*Propose la diffusion d'un film pédagogique sur la composition du Schéma de Cohérence Territorial.*

Annonce le dispositif de la réunion, présente les participants et les modalités de participation.

## **TEMPS 2 : LE SCoT, OÙ EN SOMMES-NOUS ?**

**Pascal MONTÉCOT – Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique, à la Transition écologique et énergétique, au SCoT et à la Planification, Maire de Pelissanne**

Rappel le calendrier du SCoT (cf PPT de la présentation).

### **FOUQUE Valérie – chargée d'études sur le SCoT**

Rappel les modalités de concertation afin de contribuer à l'élaboration du document.

## **TEMPS 3 : REPÈRES MÉTROPOLITAINS**

**Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)**

Restitue les résultats du diagnostic et de l'État initial de l'environnement autour de 3 repères :

- Une Métropole euro-méditerranéenne, créatrice de richesses, dont le rôle s'affirme,
- Une Métropole à l'environnement exceptionnel, fragilisé par notre mode de développement,
- Une Métropole multipolaire : diversités de cadres de vie et (dés)équilibres limitant son attractivité.

## TEMPS 4 : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

**Pascal MONTÉCOT – Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique, à la Transition écologique et énergétique, au SCoT et à la Planification, Maire de Pélissane**

Présente les 3 enjeux autour desquels s'articule le PADD :

- Renforcer l'attractivité de la Métropole et répondre aux besoins (population, entreprises),
- Préserver la qualité de vie des habitants, construire un territoire équilibré et solidaire,
- Préserver les ressources du territoire et réussir les transitions.

### Enjeu n°1 :

**Simon de BERGH, chargé d'études SCoT– Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)**

Détaille le contenu de l'enjeu « Renforcer l'attractivité de la Métropole et répondre aux besoins (population, entreprises) ».

### Enjeu n°2 :

**Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)**

Explique les orientations de l'enjeu « Préserver la qualité de vie des habitants, construire un territoire équilibré et solidaire ».

### Enjeu n°3 :

**Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)**

Conclut la présentation du PADD avec la présentation de l'enjeu « Préserver les ressources du territoire et réussir les transitions ».

## TEMPS 5 : TEMPS D'ÉCHANGE

**Alain DESSAGNE – animateur**

Invite les participants à prendre la parole et/ou à s'exprimer sur le chat.

Question d'un mail de concertation :

- Comment vont évoluer la protection des espaces ? ;

**Simon de BERGH, chargé d'études SCoT– Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)**

Répond sur la Protection des espaces :

- l'évolution de la protection des espaces est un travail entamé dans le PADD et finalisé dans le DOO ;

Sur La Trame Verte et Bleue (TVB) qui constitue un élément fort de cette protection :

- Les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité sont identifiés dans l'Etat Initial de l'environnement ;
- Un certain nombre de continuités sont à remettre en état car la circulation de la faune n'est pas optimale ;
- Le PADD et le DOO doivent décliner l'enjeu de la TVB ;

### **Question du chat : Anonyme**

Interrogation sur le développement démographique au regard des objectifs de non-artificialisation des métropoles.

### **Simon de BERGH, chargé d'études SCoT- Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)**

Répond sur la démographie, l'artificialisation des sols et l'habitat :

- Il n'y a pas de contradiction. Le SCoT propose un objectif démographique en rehaussant les exigences en matière d'urbanisme. Exemple : la cohérence entre urbanisme et transports ;
- La croissance de logements est aussi due aux naissances, au besoin des entreprises et au desserrement des ménages (séparations) ;

### **Hervé Menchon : Adjoint au maire biodiversité marine, mer, littoral et système insulaire**

S'interroge sur le littoral car on oublie de la question insulaire.

Les termes dans l'application de la loi Littoral sont vagues et laissent penser à une non application de celle-ci sur certains secteurs.

Le SCoT ne devrait-il pas être un SCoT littoral ?

Car le territoire littoral est menacé. La particularité de ce territoire est que les valeurs écologiques ne sont pas forcément visibles.

Cela demande des compétences particulières aussi au sein de l'ingénierie du territoire.

### **Pascal MONTÉCOT – Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique, à la Transition énergétique, au SCoT et à la Planification, Maire de Pélissanne**

Répond d'abord sur la concertation :

- Le SCoT doit avoir une concertation directe avec la ville de Marseille pour enrichir le PADD ;

### **Marion de TATA, cheffe de projet SCoT – Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)**

Répond sur les questions littorales :

- Le PADD est doté d'un axe spécifique sur le littoral : Ce n'est pas une obligation réglementaire mais un choix politique ;
- Plusieurs orientations dédiées au littoral sont présentes dans ce PADD. Celle-ci seront déclinées dans le DOO et auront une valeur plus prescriptive ;
- Le SCoT n'aura pas de schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) ;
- Si on creuse dans le PADD, l'axe sur la protection et la restauration est présent. L'objectif est d'en faire un vrai projet de territoire. Par exemple : la maîtrise de l'artificialisation des petits fonds côtiers, la gestion des aires marines, construction d'une trame marine et littorale... ;
- La déclinaison de la loi littoral est présente. Elle sera approfondie dans le document suivant du SCoT : le DOO ;

**Hervé Menchon : Adjoint au maire biodiversité marine, mer, littoral et système insulaire**

S'interroge sur :

- Les modalités de la concertation et le délai très court ;

**Pascal MONTÉCOT – Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique, à la Transition écologique et énergétique, au SCoT et à la Planification, Maire de Pélissanne**

Rappelle :

- Cette étape est une 1<sup>ère</sup> étape de concertation ;
- Encore beaucoup d'échanges seront possibles afin d'étoffer le document ;
- Ce PADD est un travail conduit depuis fin 2020 avec la participation de l'ensemble des élus de la métropole ;

**Question de la conversation Teams : Anonyme**

Interrogation sur la mobilité dans le PADD. Quelle est la place de la mobilité dans le projet ?

**Simon de BERGH, chargé d'étude SCoT- Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM)**

Répond que l'objectif est de mettre en lien l'urbanisme et la mobilité.

La carte de l'armature urbaine reprend les projets portés dans le Plan de Mobilité Métropolitain approuvé en décembre dernier.

Les zones de bonne desserte servent de base pour le renouvellement urbain.

## TEMPS 6 : CONCLUSION

**Pascal MONTÉCOT – Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique, à la Transition énergétique, au SCoT et à la Planification, Maire de Pélissanne**

Rappelle les dates des autres réunions publiques (cf PPT)

**Alain DESSAGNE – animateur**

Remercie l'ensemble des intervenants et des participants. Il rappelle les dates des 6 réunions de Territoire et les modalités de participation et d'expression, avant de mettre fin à cette réunion publique.